

UNICONGO NEWSLETTER



Décembre 2022

www.unicongo.org

Election du nouveau Bureau

01



Le 22 novembre, l'Assemblée Générale a élu un nouveau bureau avec **Michel Djombo** (PDG de CA Agri) comme Président, **François Gazania** (PDG de Brasco) comme Vice-président et **Christophe Pujalte** (Directeur Régional de Bolloré) comme Trésorier. Le bureau qui est entré officiellement en fonction le 1er janvier a déjà rencontré plus de trois quarts des adhérents pour discuter de leurs préoccupations et de leurs attentes. Ces rencontres ont jeté les bases d'une des promesses de campagne du bureau, celle d'accroître les échanges entre le syndicat et ses membres.

Fort de cet élan, Unicongo créera des occasions de rencontres régulières, la prochaine étant prévue le 25 janvier à Brazzaville, sous forme d'un cocktail dinatoire. Ce sera l'occasion de présenter formellement aux membres le nouveau bureau et de présenter la feuille de route pour 2023.

Nouvelle Secrétaire Générale Exécutive

02

Le 1er décembre, Madame **Nancy Chenard** a pris ses fonctions de Secrétaire Générale d'Unicongo. Durant ce premier mois riche en rencontres et animations, la priorité a été d'appréhender la singularité et les enjeux de l'Union et de ses membres. Un sondage a également été envoyé aux membres, dont les résultats seront partagés en janvier. Les premiers éléments indiquent déjà que les engagements pris par le nouveau bureau sont en adéquation avec les attentes.



Une Union plus proche des adhérents

03

Unicongo souhaite entretenir un lien plus étroit avec ses membres, nous vous invitons donc à nous associer lors de vos événements afin de créer ensemble une dynamique.

En décembre dernier, le bureau élu et le secrétariat général ont pu être présents aux côtés de **Total Energies Congo** et **Burotop**, sociétés qui célébraient toutes deux leur vingtième anniversaire, ainsi que la société **MBTP** pour l'inauguration du centre commercial Leila.

“ ENSEMBLE POUR UNE UNION
DYNAMIQUE ”

Visite du MEDEF International

04

Du 7 au 9 décembre s'est déroulée la mission du **MEDEF International**, présidée par **Jean-Michel Guelaud** (de Sogea-Satom) et organisée par **Alexandre Planelles** (Directeur Général de l'Alliance des Patronats Francophones) en coopération avec Unicongo. La délégation, composée d'une douzaine de chefs d'entreprises, avait pour principal objectif d'identifier des opportunités d'affaires au Congo. Cette mission, qui intervient 10 ans après la dernière visite du MEDEF au Congo, a été perçue par les autorités congolaises comme un signe de renforcement de la coopération Franco-congolaise.

Au programme, des rencontres à Brazzaville et Pointe-Noire avec des Officiels, des bailleurs de fonds, le secteur privé et d'autres acteurs du tissu économique congolais.

Ainsi, la délégation a été reçue par cinq ministères, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Brazzaville, la Mairie de Pointe-Noire, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement. Le dernier jour de la visite, la délégation a été accueillie au PAPN par son Directeur Général, **Séraphin Bhalat**, et a pu effectuer une visite guidée des installations de **Congo Terminal**.

Ce qui vous préoccupe

05

Les contrôles des administrations publiques dans les entreprises privées sont une des préoccupations majeures remontées par nos adhérents et particulièrement les aspects récurrents suivants :

- L'absence de fondements juridiques, caractérisée par l'utilisation des notes de service et des notes circulaires, alors que les infractions sont du seul domaine de la loi, qui doit les définir et en fixer les sanctions, conformément à l'article 125 de la Constitution. De même, la loi doit préciser les personnes habilitées à constater les infractions et à la sanctionner ;
- Le chevauchement et la multiplication de contrôles exercés par des administrations, dont certaines agissent totalement hors de leur champ de compétences et sur la base de textes souvent confus et de lois sans textes d'application ;
- La fixation de sanctions sans commune mesure avec la nature des infractions.

Face à cette situation qui est l'un des facteurs majeurs de la dégradation du climat des affaires au Congo, la stratégie d'Unicongo est la suivante :

- **Pour accompagner nos adhérents** : avoir un service dédié à la lutte contre la pression fiscale et autres, avec en option la possibilité d'avoir la présence physique d'un collaborateur d'Unicongo ;
- **Pour contenir les dérives et in fine les contrôles intempestifs** : envoyer systématiquement des courriers Unicongo pour le rappel de la légalité aux administrations initiatrices de ces contrôles ;
- **Pour prévenir les contrôles illégaux et abusifs** : Dialoguer avec les administrations concernées sur la base du cadre juridique existant est indispensable, dont il faut mettre en évidence les incohérences et les insuffisances, pour lesquelles l'Union fera des propositions aux pouvoirs publics, avec la contribution des fédérations et des commissions thématiques.

ACTUALITÉ DES FÉDÉRATIONS

Pétrole

06

Tout comme les parapétroliers en octobre, les pétroliers se sont réunis en **Commission Mixte Paritaire chargée de réviser la grille des salaires** les 9 septembre et le 13 décembre 2022. Suite à la dernière négociation. Il a été acté que la révision de la grille des salaires interviendrait dès la publication du taux d'inflation par l'INS prévue pour janvier ou février 2023 avec une rétroactivité au 1er janvier 2023 et que les travaux pour la révision de la Convention Collective des Entreprises de Recherche et de Production d'Hydrocarbures débuteraient en juin 2023.

Services et Professions Libérales

07

Après une longue période d'inactivité, la fédération a repris avec ses réunions. La première a eu lieu le 08 décembre et était présidée par Esther Deboulet. Lors de cette réunion, la fédération, singulière de par la diversité des secteurs d'activité de ses membres, a réussi à identifier les différentes problématiques à traiter par sous-fédération. Un programme de travail détaillé est en cours d'élaboration afin de pouvoir y apporter des solutions concrètes.

Agriculture Élevage et Pêche

08

C'est la plus jeune des fédérations d'Unicongo et son dynamisme la place parmi les fédérations les plus actives de l'Union. Ces membres sont très dynamiques et se réunissent régulièrement.

Elle travaille actuellement sur plusieurs dossiers dont le plus significatif est le **plan de résilience** qui comporte plusieurs avantages accordés à leur secteur mais n'est pas appliqué en totalité. De plus le Plan de résilience est limité à un an et la fédération milite pour rendre permanentes certaines des exonérations telles que la RDI ou le fait de bénéficier du tarif gasoil pêche.

De façon générale, bien que profitable, ces exonérations ont un impact insuffisant au vu de l'augmentation considérable des coûts des intrants sur le marché international. Les secteurs AEP ont plus besoin d'un appui à la production locale pour booster leur développement et faire face aux chocs causés par l'augmentation des coûts.

Toutefois la fédération se réjouit des avancées obtenues dans le projet de lois de finances 2023 suite à des propositions qu'elle a adressées au Ministère des finances.

Forêts

09

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Industrialisation Durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo, le Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) a adopté, le 27 janvier 2021, les textes du cadre institutionnel et réglementaire, portant notamment sur l'**interdiction d'exporter des grumes** à compter du 1er janvier 2022 et la création des Zones Économiques Spéciales (ZES), pour l'installation d'industries de 1ère, 2ème et 3ème transformation du bois. Cette échéance a été reportée au 1er janvier 2023 à l'issue de la réunion des Ministres en charge des forêts, de l'environnement, des finances et du plan des pays de la CEMAC, tenue le 28 juillet 2021.

Par lettre n°30083/MEF/CAB/DGEF-DF du 21 octobre 2022, Madame la Ministre de l'Economie Forestière a informé les Présidents Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux des sociétés forestières de l'application de la mesure relative à l'interdiction d'exporter les bois en grumes, à compter du 1er janvier 2023.

Quelques jours après la signature de cette lettre, le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) a décidé, à l'issue de sa réunion le 24 octobre 2022, du réexamen par les ministres sectoriels de la décision n°05/21-CEMAC-UEAC-CM-36 portant interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes par les pays du Bassin du Congo. Nos Ministres de l'Economie et des Finances ainsi que du Plan, de la Statistique et de l'intégration régionale y ont pris part.

Déjà, il se pose la question de la hiérarchie des textes entre la décision mesure CEMAC et la lettre de Madame la Ministre de l'Economie Forestière.

De plus, l'application de la lettre de Madame la Ministre de l'Economie Forestière aura un impact négatif important sur la situation financière et la trésorerie des sociétés forestières, allant jusqu'à la fermeture notamment des PME qui ne disposent pas d'outil industriel adéquat.

Le report de l'échéance de l'application de cette mesure, vivement souhaité par le secteur, se justifie par les raisons suivantes :

- L'application de la mesure relative à l'interdiction de l'exportation des grumes entrainerait **une révision des programmes de production et des prévisions budgétaires 2023**, ce qui impacterait négativement les entreprises forestières et pourrait mettre à mal la confiance des acheteurs de bois vis à vis d'elles ;
- **Les Zones Economiques Spéciales (ZES)**, dans lesquelles vont s'implanter les nouveaux industriels **ne sont pas encore opérationnelles**, ce qui obligera les sociétés forestières de réduire leur production de grumes, celle-ci étant supérieure à la capacité de transformation installée ;
- Outre la certification et la fiscalité forestières, **les études préalables n'ont pas été réalisées** ;
- **La pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine n'ont pas permis à certaines sociétés forestières de finaliser la mise en œuvre de leur programme d'industrialisation**, du fait des perturbations au niveau des fournisseurs de machines industrielles et de différents matériels et des reports des financements par les institutions bancaires.

La Fédération a adressé, le 29 novembre 2022, une lettre à Madame la Ministre de l'Economie Forestière, pour solliciter une concertation, aux fins d'échanger sur les modalités pratiques de l'interdiction de l'exportation des bois en grumes en République du Congo.

Elle souhaite un **processus coordonné, prévisible et concerté entre le gouvernement et le secteur privé forestier**. Une période de transition serait nécessaire, pour permettre aux sociétés forestières (i) d'achever les coupes annuelles 2022, (ii) de mettre en place les mesures d'accompagnement des sociétés forestières vers une transformation totale des bois et (iii) de faire aboutir les projets visant l'installation des nouveaux outils industriels.

LES CHIFFRES DU MOIS

Depuis l'élection du Nouveau Bureau :

5

Nouveaux adhérents

8

Commissions des litiges

3

Réunions de fédérations

7

Ateliers avec les pouvoirs Publics

21

Rencontres avec l'exécutif (Ministres, Membres de cabinets, Directeurs Généraux)